

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :33

Procurations :8

Date de la convocation :
27 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2025

Délibération 2025-19

OBJET : Autorisation de signature - Renouvellement de la convention pour la collecte des bouchons de liège et synthétique avec l'association France Cancer

Le 4 juillet 2025 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT

Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA

Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL

Philippe DELEAN à Bernard ALENDA

Denise LAURENT à Xavier WIIK

Daniel LE BLAY à Hassan EL JAZOULI

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Philippe DELEAN à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Patrick PEIRETTI, Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-19-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception en préfecture : 15/07/2025

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vue la convention passée entre l'association France Cancer et UNIVALOM pour la collecte de bouchons en accord avec la délibération n°2020-47 du 11 décembre 2020.

Vue que cette convention, conclue pour une durée de 4 ans, a pris fin le 31/12/2024.

Considérant que la collecte et la vente des bouchons issues de ce partenariat ont permis à l'association de récolter des fonds destinés au financement de la recherche contre le cancer.

Considérant que la collecte, le tri et l'expédition des bouchons vers les exutoires de recyclage sont réalisés à titre gratuit par les bénévoles de l'association France Cancer. Le recyclage se fait dans les Landes pour le liège (AGGLOLUX-CBL) et via un producteur de bouchon (Vinventions) pour les bouchons synthétiques.

Considérant que cette collecte a eu un impact positif sur l'environnement, en contribuant à la réduction des déchets et à la promotion du recyclage. Le liège et le plastique des bouchons étant réutilisés pour de nouvelles utilisations (isolant, granulé plastique...).

Considérant qu'entre 2020 et 2024 ce sont presque 250 kg de bouchons qui ont été collectés.

Considérant que l'association France Cancer continue à organiser bénévolement la collecte des bouchons sur les sites proposés par le Syndicat sur son territoire et à en assurer la valorisation.

Considérant l'avis favorable de la Commission prévention, valorisation et communication réunie le 18 juin 2025.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée de 1 an à compter de sa signature et pourra être renouvelée 3 fois par tacite reconduction. Toutefois cette période ne pourra pas excéder la date du 30 juin 2029.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention annexée entre UNIVALOM et France Cancer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de collecte des bouchons de liège avec l'association France Cancer afin de continuer à soutenir la recherche contre le cancer ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

